



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification			
Votre nom		Votre numéro d'assurance sociale	
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)		Numéro de compte (15 caractères)	
Nom du bateau		Ville	Province ou territoire
		Code postal	
Exercice du:	Année	Mois	Jour
du:			
au:	Année	Mois	Jour
		L'année 2015 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Espèce principal		Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4004)	
Méthode de comptabilité <input type="checkbox"/> de caisse <input type="checkbox"/> d'exercice		Numéro d'inscription de l'abri fiscal	Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)
			Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire			

Activités des entreprises sur Internet	
À partir de combien de pages ou sites Web votre entreprise tire-t-elle des revenus? Inscrivez « 0 », s'il y a lieu. _____	
Veuillez fournir les adresses des principales pages ou sites Web (aussi connu comme adresse URL) :	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
http:// _____	
Pourcentage de vos revenus bruts générés par vos sites Web et pages Web. (Si vous n'avez aucun revenu brut généré par l'Internet, inscrivez « 0 ») _____ %	

Revenus	
Vente de poissons	_____
Autres produits marins	_____
Subventions, crédits et remboursements	_____
Subsides	_____
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche	_____
Pêcheur à la part (précisez le nom du bateau et du capitaine ci-dessous)	_____
Autres revenus (précisez) _____	9600
Revenu brut — Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)	8299 _____ a

Revenu net (perte nette) avant rajustements

Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1) a

Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)

Appâts, glace, sel	9138		
Parts des membres de l'équipage	9062		
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224		
Matériel de pêche	9136		
Assurances	8690		
Intérêts	8710		
Nourriture	8523		
Permis	8760		
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4	9281		
Frais de bureau	8810		
Filets et pièges	9137		
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	8860		
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)	9060		
Réparations : Bateau de pêche			
Moteur			
Matériel électrique			
Total des trois lignes ci-dessus			
Moins : Recouvrements d'assurances			
Votre coût	8963		
Autres dépenses (précisez)	9270		
Total partiel			
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935		
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)	9936		
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)	9368		
Revenu net (perte nette) avant rajustements (montant a moins montant b)		9369	

Votre revenu net (perte nette)

Votre part de la ligne 9369 ci-dessus ou le montant sur votre feuillet T5013, *État des revenus d'une société de personnes* c

Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année 9974

Total (montant c plus ligne 9974) d

Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous) 9943 e

Votre revenu net (perte nette) après rajustements (montant d moins montant e) f

Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous) 9945

Votre revenu net (perte nette) (montant f moins ligne 9945) inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus 9946

Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Total (inscrivez ce montant à la ligne 9943 ci-dessus)		

Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage		
Électricité		
Assurances		
Entretien		
Intérêt hypothécaire		
Impôts fonciers		
Autres dépenses (précisez) : _____		
Total partiel		
Moins : Partie personnelle		
Total partiel		
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)		
Montant reporté de l'année précédente		
Total partiel		1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) si négatif, inscrivez « 0 »		2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante (montant 1 moins montant 2) – si négatif, inscrivez « 0 »		
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus) Inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 ci-dessus		3

Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous êtes tenue de produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom _____ Adresse _____	Part du revenu net (perte nette) \$ _____	Quote-part _____ %
Nom _____ Adresse _____	Part du revenu net (perte nette) \$ _____	Quote-part _____ %
Nom _____ Adresse _____	Part du revenu net (perte nette) \$ _____	Quote-part _____ %

Détail du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931 _____
Retraits de l'entreprise en 2015	9932 _____
Apports de capital à l'entreprise en 2015	9933 _____

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1	2	3	4	5*	6	7	8	9	10
Numéro de la catégorie	Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C ci-dessous)	Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E ci-dessous)	FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	Rajustement pour les acquisitions de l'année 1/2 x (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	Taux (%)	DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant ajusté)	FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)
Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez à la ligne 9936, à la page 2, la partie « affaires » de ce montant moins le montant de la DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise.**									i

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 2. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, lisez le chapitre 3 du guide T4004.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Coût total	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des acquisitions d'équipement durant l'année				9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Coût total	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des acquisitions d'immeubles durant l'année				9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1	2	3	4	5
Numéro de la catégorie	Genre de bien	Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'équipement durant l'année				9926

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.				Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	2
Carburant et huile	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous)	4
Assurances	5
Droits d'immatriculation et permis	6
Entretien et réparation	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	8
Autres dépenses (précisez)	9
	10
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des montants 3 à 10)	11
Partie affaires : $\left(\begin{array}{l} \text{montant 1 :} \\ \text{montant 2 :} \end{array} \right) \times \text{montant 11 :}$	=
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	13
Assurance d'affaires supplémentaire	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles (total des montants 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 2)	

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	A
$10 \$^* \times \text{le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)}$	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé du montant A ou B – inscrivez le au montant 4 du tableau A ci-dessus	

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2015 pour le véhicule	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2015 pour le véhicule	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2015 et les exercices précédents	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	4
Le plus élevé du montant 4 ou $(35\,294 \$ + \text{TPS}^{**} \text{ et TVP ou TVH}^{**} \text{ sur } 35\,294 \$) \blacktriangleright \times 85 \%$	5
$[(800 \$ + \text{TPS}^{**} \text{ et TVP ou TVH}^{**} \text{ sur } 800 \$) \times \text{montant 3}] \blacktriangleright - \text{montant 2 :}$	6
$[(30\,000 \$ + \text{TPS}^{**} \text{ et TVP ou TVH}^{**} \text{ sur } 30\,000 \$) \times \text{montant 1}]$ montant 5	7
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants 6 ou 7 (inscrivez le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	

** Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.

Les renseignements personnels sont recueillis selon la *Loi de l'impôt sur le revenu* afin d'administrer les programmes fiscaux, de prestations et autres. Ils peuvent également être utilisés pour toute fin liée à l'application ou à l'exécution de la *Loi* telle que la vérification, l'observation et le recouvrement des sommes dues à l'État. Les renseignements peuvent être transmis à une autre institution gouvernementale fédérale, provinciale ou territoriale, ou vérifiés auprès de celles-ci, dans la mesure où la loi l'autorise. Cependant, le défaut de fournir ces renseignements pourrait entraîner des intérêts à payer, des pénalités ou d'autres mesures. Les particuliers ont le droit, selon la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, d'accéder à leurs renseignements personnels et de demander une modification, s'il y a des erreurs ou omissions. Consultez Info Source en allant à www.arc.gc.ca/gncy/tp/nfsrc/nfsrc-fra.html et le Fichier de renseignements personnels ARC PPU 005.